L'ABEILLE DE LA N.-ORLÉANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS;
SAMEDI MATIN, 31 MARS.

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] pour le continent sont les suivants :

WASHINGTON... Surmont... SAMEDI, 7 avril.
PEREIRE... Duchesne... SAMEDI, 21 avril.
NAPOLEON III... Bocandé... SAMEDI, 5 mai.
LAFAYETTE... [illegible]... SAMEDI, 19 mai.

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Bureau transporté du No 7 au No 58, Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 30 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

MATAMOROS, TAMPICO, VERA-CRUZ.—Le beau steamer à vapeur SONORA, capt Hellard, de la force de 180 chevaux, partira de la Nlle Orléans, le [illegible] avril prochain, [illegible] du matin précise, pour les ports ci-dessus.
Pour fret et passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
30, rue Carondelet.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.
Fret : 25 cts au-dessous des prix annoncés sur les cartes.

POUR MOBILE.
Départ, SAMEDI 31 mars, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M., du chemin de fer Pontchartrain.—
Le steamer
FRANCES,
neuf et en fer, commandant A. H. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à J. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.
N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

Ligne de steamers à basse pression et à roues, entre la Nlle Orléans et le Texas.
Pour GALVESTON ET INDIANOLA.
Passage pour Galveston... $15.
Passage pour Indianola... 30.
Fret pour le Texas, la moitié du prix ordinaire.
Départ, DIMANCHE, 1er avril, à 8 heures du matin.
Le beau steamer
MORGAN,
neuf et en fer, commandant John L. Lawless partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue Julia.
Pour fret ou passage, s'adresser
J. C. HARRIS,
au coin des rues Camp et Commune.
N B—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.
Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS.
Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain, pour Ocean Springs et tous les ports intermédiaires—
Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi, le magnifique steamer à basse pression,
CREOLE,
Commandant Charles Walker,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.

Ligne des Négociants et du Peuple.

Pour Minden, le lac Bistineau, Bayou Loggy, Grand Bayou, Coushatta, Campté, Grand Ecore, St-Maurice, débarcadères Dayton et Saxton, l'embouchure de la rivière aux Ormes, Alexandrie, débarcadères Normand et Barbin, et tous les ports intermédiaires.
Le bateau à vapeur FROLIC, neuf et à roues sur les côtés, capitaine J. J. Compere, commis C. T. Reeder, part MARDI, 3 avril, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CELLOS & GOODWYN, rue Front No 13.
E. MONTAGNE Jr, rue St-Louis No 21.
SMITH & COMAUX, rue du Canal No 69.
J. E. CARLIN, rue Vieille Levée No 33.

Pour Sunsport, Bayou de Glaise, Big Bend, Morrowville Junction, Enterprise et tous les points intermédiaires sur le Bayou—Le bon bateau à vapeur LIZZIE TATE partira SAMEDI 31 du courant, à 5 heures de l'après-midi, pour les localités ci-dessus mentionnées. Pour fret ou passage, s'adresser à A. BRITTON, agent, No 8 Front Levee.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Sunsport, l'embouchure du Bayou Courtableau et tous les débarcadères intermédiaires sur les Bayous Courtableau et la rivière Atchafalaya.—Le beau bateau à vapeur régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, IRENE, capitaine G. Hinckley, commis M. Kenison, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. E. CARLIN, 33, Old Levee.
P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.
J. S. PAGAUD, agent d'annonces, 8 Fulton street.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.—Paquebot pour Opelousas, Atchafalaya et la Côte—Pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et l'Atchafalaya et le Mississippi—Le beau bateau à vapeur LOUIS D'OR, d'un faible tirant d'eau, (en remplacement du Cleona) capitaine C. C. Pickett, commis J. B. Schmit, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il quittera Washington pour s'en revenir, toute les mercredi matin, à 10 heures. Les affaires de la Côte seront l'objet d'une attention particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BARNES & GAJAC, angle 8, St Louis, ou à COMAUX & SMITH, rue Canal 69.

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.
Le GREY EAGLE a recommencé le service de Vicksburg et des Bends et partira le JEUDI de chaque semaine.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires—Départ, MARDI, à midi, et VENDREDI à 4 heures P. M.—Pour Thibodeauxville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche—Le bon bateau à vapeur ANY ONE, capitaine J. F. Accolas, commis E. H. Arbo, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à M. C. DUMORTIE, agent, rue Tchoupitoulas No 2.

Paquebot régulier pour la Côte et le Bayou Lafourche—Deux fois par semaine.—Départ, les MARDIS, à 5 P. M., et SAMEDI, à 5 P. M.—Le superbe bateau à vapeur PLAIN CITY, Joseph Dalferes, capitaine, partira régulièrement comme il est dit ci-dessus pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de la Côte. Le PLAIN CITY commencera ses voyages, MARDI, le 13 février, à 5 P. M. et les continuera pendant toute la saison. Une attention toute particulière sera donnée au fret et aux passagers pour la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à COMAUX & SUBLE, 89, Grande rue du Canal.

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise et de 1re classe WELCOME, capitaine Dickie, ayant presque son chargement engagé, partira à bref délai pour le port ci-dessus.
Pour balance de fret ou passage s'adresser à
J. JOUBLANC,
No 20 rue Natchez.

POUR BORDEAUX—Départ vers le 5 avril 1866—La barque française de première classe BONS FILS, capitaine Prévost, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour le fret d'environ 400 balles coton et pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, coteau 26, 3me District, chez
OSCAR BERCIER & CO, consignataires, 42 et 44, Vieille Levée,
ou G. W. HYNSON & CO, courtiers, 58 rue du Camp.

POUR TAMPICO—La goëlette américaine PAQUETE DE TAMPICO, bon voilier et de première classe, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
A. FERNANDEZ & CO.,
Rue de la Vieille Levée, No 125.

ATTENTION FORGERONS!

VOTRE attention est appelée sur la TUYERE PATENTÉE ou CANON DE SOUFFLET, de BERRY, qui souffle par le bas et non sur le côté du feu qu'il rend plus ardent avec plus de promptitude. Il souffle au centre et trois fois sur la même feu, rapand la chaleur sur une grande surface en la concentre sur un seul point, à volonté. Ainsi, toute la forge peut être chauffée parfaitement et d'une manière égale, sans qu'il y ait danger qu'elle brûle et ce qui, lorsqu'on emploie les tuyères ordinaires, exige cinq ou six chaleurs, peut se faire à une seule. C'est une grande économie de temps, de feu et de combustible. Le feu est complètement sous le contrôle du forgeron et il ne se perd pas de combustible. Cette nouvelle tuyère n'est jamais obstruée et dure indéfiniment.
Prix, selon les dimensions, $18, $20, $25.
Les ordres seront remplis par Clinton & Richards, No 84, rue Magazine, Nlle-Orléans.
Lisez les certificats suivants des hommes du métier à la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866.
M. D. E. Freeman. Quelques-unes des TUYERES de H. S. Berry sont employées depuis novembre dernier, dans quelques-unes des forges que je dirige et on est pleinement satisfait. Les ouvriers qui en font usage prétendent à toutes celles qu'ils connaissent déjà. Je les recommande de tout cœur comme les meilleures que j'aie vues depuis quinze ans que je m'occupe de forges, elles chauffent le fer plus rapidement et plus complètement, tout en économisant beaucoup de combustible, n'ont jamais besoin de réparation. JAS. McCABE, Chef d'atelier de la Fonderie du Sud.

Nlle-Orléans, 5 mars 1866.
D. C. Freeman.—Mon cher monsieur,—La Tuyère patentée de Berry est employée depuis novembre sous ma surveillance, et je déclare que [illegible] c'est la meilleure que je connaisse. Elle chauffe le fer de toute grosseur plus vite, mieux et avec moins de charbon que toute autre tuyère. En forgeant un grand essieu, les deux extrémités peuvent être facilement soudées, avec un seul feu, à l'aide de la tuyère, ce qui constitue une grande économie de temps, de travail et de charbon. Elle ne s'échauffe pas, et conséquemment ne brûle pas; elle ne s'engorge pas non plus. Je la recommande bien volontiers.
THOS O'CONNOR,
Chef d'atelier de la Fonderie McCann, N. O.

Pour le droit de s'en servir dans les paroisses en Louisiane, et les comtés dans le Mississippi et l'Alabama, s'adresser au soussigné, chez Clinton & Richards.
D. C. FREEMAN.

AVIS IMPORTANT.

BUREAU DE POSTE,
Nlle-Orléans, 6 mars 1866.

Il est important que le public sache que la loi défend que les bateaux à vapeur, les bâtiments à voile, les chemins de fer, les compagnies d'Expess, les lignes de diligences et d'omnibus transportent des lettres pour payées pour être livrées en dehors de la malle, à moins que ces lettres ne soient dans des enveloppes timbrées du gouvernement et aux conditions ci-après exprimées.

[illegible]

POUDRE! POUDRE!
Compagnie Hazard de Poudre.

[illegible]

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

SAMEDI SOIR, 31 mars,
THE SEVEN DAUGHTERS OF SATAN.
Lotta remplira le rôle de Tartarine.

Académie de Musique.
RUE ST-CHARLES.
[illegible]

JEUDI, VENDREDI et SAMEDI soir, et SAMEDI, à midi, 29, 30 et 31 mars.

La quintessence des combinaisons les plus rares et les plus intéressantes en fait de [illegible]

Le bénéfice de Mlle IDA DEVERE,
VENDREDI, 30 mars, se composera de nouveautés telles qu'aucune autre troupe en Amérique ne saurait en produire de semblables.
Les portes s'ouvriront désormais à 7 heures, et l'orchestre jouera l'ouverture à 8 heures.

LA NATURE DEVOILÉE
—A LA—
SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK.

AVIS. CHAQUE VISITEUR [illegible] livre de quatre "lectures" [illegible] complète du mariage et à un catalogue.
Rue St-Charles, Nos. 40 et 42.
en face de l'Hôtel St-Charles.

Musée et Institut Zoologique
DU MAJOR BURNELL,
composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 93 de la rue St. Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 10 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents; pour les enfants 25 cents.

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, No 40 et 42.
ON peut se procurer quatre lectures [illegible] intitulées "La Philosophie du Mariage" [illegible] Musée de New York, en s'adressant [illegible] succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en y adressant une lettre renfermant 25 cents.

UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ
Sera donné le samedi 7 avril,
Par une Société de Jeunes-Gens, à l'Etoile Polaire, encoignure Histoire et Amour, 3e District.

DIRECTEURS :
P. V. Relimpio, A. Mendola, R. [illegible]
A. H. Ujeda, J. Oteri, C. [illegible]
G. G. Mendola, A. A. Marchand, A. [illegible]
J. E. Tremé, A. Vautrin, F. [illegible]

COMITÉ D'INVITATION :
P. V. Relimpio, A. H. [illegible]
G. G. Mendola, A. [illegible]

Prix du billet... $1.50.
On peut se procurer des invitations près des cavaliers, sur les noms et numéros de leurs demeures, à l'un des directeurs, ou chez G. G. Mendola, rue Dauphine, No 7, et D. P. Wessel, encoignure Esplanade et Vieille-Levée.
—Le comité d'invitation se réunira vendredi à 7 heures et demie du soir. Des applications pour la location de la buvette et restaurant, seront reçues jusqu'au 6 avril 1866. Aucune invitation ne sera émise après le 6 avril.

C. A. C. D.
Grand Bal Paré et avec Régalias.
Donné par le GROVE PERSEVERANCE No 7, au Masonic Hall
SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

DIRECTEURS :
Aug. Démarest, A. H. M. Peterson, L. Lods,
G. G. Stromeyer, L. Molio, J. Randon,
Chs. Assenheimer.

COMITÉ D'INVITATION.
Aug. Démarest, B. Dour, A. Canon,
L. Lods, Jules Lefèvre, J. Lavisse,
M. Brisolara.

Le Comité d'Invitation se réunira tous les jeudis soir, à 7 heures et demie, No 36 rue Bourbon, chez M. Randon. On pourra se procurer des billets aux endroits suivants :
E. Nodal, encoignure St. Louis et Royale.
M. Cassagne, au bureau du Théâtre de l'Opéra.
F. Randon, No. 35, rue Bourbon.
A. H. M. Peterson, Passage de la Bourse et Bienville.
B. Dour, No 44, rue Conti.
M. Brisolara, encoignure St. Pierre et Remparts.
Aucune invitation ne sera émise avant d'avoir été présentée au comité.
PRIX DU BILLET $2.
Après le jeudi 5 avril, aucune invitation ne sera émise.
Le comité des Directeurs recevra des propositions pour la location du RESTAURANT et de la BUVETTE, au No 35 rue Bourbon.

PROPOSITIONS CACHETÉES
Pour la fourniture de Bœuf frais.

DES propositions cachetées, qui devront être en duplicata, et à chacune desquelles devra être attachée une copie de cet avertissement, seront reçues jusqu'au 1er avril 1866, à midi, pour fournir du bœuf frais à toutes les troupes aux quelles sont stationnées en la Nlle-Orléans ou les environs [illegible], Bâton-Rouge, les Forts Jackson et St-Philippe, à bord des autres camps et stations qui seront établis dans un rayon de dix milles, au poste de Tort Livingston et Isle aux Vaisseaux. Fort Livingston et Brashear City ne sont pas inclus dans cette énumération.

[illegible]

A. BECKWITH, Brevet Brig.-Gén. et C. S.

Graines de Coton. Graines de Coton.
2500 Boisseaux de "PROLIFIC" du Dean, choisies dans la première cueillette de la récolte de 1865, expressément pour plant, par M. Dougherty près Bâton-Rouge. Ces graines sont toutes fraîches et au-dessus des [illegible]. A vendre, en lots au choix, au comptant par HARPER, WALKER & Co, Rue Carondelet, No 141.

RAPHAEL BELTRAN,
GROCERY & Co.
Vieille-Levée No 101, entre St-Louis et Conti.
SUCRE, Mélasse, Porc, Coton, Tabac, &c., constamment en mains, en lots à la convenance des acheteurs.

James Martin, Jno. F. Butts, M. Martin, St-Opelousas, au commandement.

MARTIN & BUTTS,
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands-Commissionnaires,
Bureau, rue Gravier, No 17, au premier, Nouvelle-Orléans.

O. B. GRAHAM & CO,
139......RUE GRAVIER......139
Entre les rues Camp et St-Charles.
Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de la "Park Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement au magasin et qu'ils arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et composé comme suit: toile de lin, toiles à draps et d'oreiller, toile [illegible], chemises, batistes, [illegible] toile [illegible] [illegible] toile de Bay, [illegible] Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, [illegible] d'Holland, Burlaps, bobinets, mousselines, [illegible], Hucks, [illegible], indiennes rouges, mouchoirs, Madras, coton à bobines et fil de chanvre, etc.

MISCHE & CO.
[Successeurs de BARRETT & HUSE],
MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX
EN GROS,
Rue Poydras, No 72.

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et fabrication—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude.

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36, Est-Houston street, près Broadway.
Tenu à l'Européenne par L. Ligier.
DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8½ à 11½ h. Dîners de 5 à 6½ h.
Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.
On parle Français, Anglais et Espagnol.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial en général en connaît la valeur au nom de fabricants [illegible] experts sur le soutien [illegible] tout autre antidote ordinaire. On ne regarde [illegible] le brillant flacon, mais le contenu. Recommandés de patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le mériter de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal, 66 rue Commune.

Rucker & Erskine,
SEULS AGENTS DE
G. W. RUCKER & CO.,
ET DE
ERSKINE & RUCKER,
Fabricants de tabac à chiquer en pain, et négociants commissionnaires,
No 55 de la rue des Magasins.
Nlle-Orléans, Lne.

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris,
Rue St Charles, No 80.
Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union.
J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et sur des gages ordinaires, ainsi que des marchandises qui ne leur sont pas des effets.
Il avance de l'argent sur les montres, l'or et argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général ; sur les armes, les meubles, les pianos, etc. Prêts, en tout, sur le comptant.
[illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION,
54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, [illegible].
M. P. REIMONENQ, annonce aux habitants de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il se charge de l'agence de ramener des immigrants de France, des Grandes Indes, et qu'il est en mesure [illegible] contrats pour l'introduction de travailleurs [illegible] Chine.

THOMAS C. PAVAN,
MARCHAND DE SOUS-[illegible]
en gros et en détail
ET IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES SÈCHES,
étrangères et américaines,
78......rue du Canal......78

CHANGEMENT DE BUREAU.
L. B. POURCHE a transféré son bureau du No 16 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

[illegible]

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ! [illegible] de la nature, accompagné de symptômes [illegible] dont il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie [illegible]; une lassitude universelle [illegible] l'incapacité de profiter des jouissances de la société.
[illegible] une fois qu'elle est atteinte de faiblesse [illegible] le secours de la médecine pour [illegible] et c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on se soumet à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
[illegible] aucune autre préparation pour les maladies [illegible], la rétention, l'incontinence, les évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus, [illegible] toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles soient causées par des excès, soit qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
LOTION DE ROSE PERFECTIONNÉE
[illegible] complètement et à peu de frais, sans être [illegible] de la diète, sans inconvénient [illegible] qui résultent d'une existence [illegible] ou remplace, dans les cas de [illegible] désagréables et dangereux comme le copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.
Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.
Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.
Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille
De HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui le public peut se le procurer à un sur lequel [illegible] compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.
Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.
Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux de l'Etat et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.
Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.
Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.
Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.
Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.
Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.
Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BECHU
Vendu par tous les pharmaciens.
—Dépôt principal—
Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de
HELMBOLD,
594, Broadway, New-York.

Marchandises sèches
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
Au magasin de
L. ETERNOD,
Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, No 218.

A FIN de liquider mon stock de dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert de magasin, j'offrirai en vente avec réduction de prix [illegible] BON MARCHÉ, à partir du 12 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises sèches parmi lesquelles :
INDIENNES de saison à 18 cents la verge ;
COTON blanc qui valait 35 cents, à 30 cents ;
BAREGE broché à 25 cents ;
TOILES à draps 10/4, 11/4 et 12/4 ;
Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.
L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce de MARCHANDISES SÈCHES EN GÉNÉRAL. Le magasin que tenait M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 218, sera transporté, par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. Le successeur restera au coin des rues Bourbon et Ursulines.
LOUIS ETERNOD,
MANUEL CRESSY.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont continuellement en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c., &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toute grosseur, graines et qualités.

P. J. PAVY,
Facteur de Coton
ET
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
Rue Royale, No. 8.

HOTEL PRADAT
A VENDRE OU A LOUER.
La vente et magnifique HOTEL situé à Biloxi, Miss., connu sous le nom d'HOTEL PRADAT. S'adresser à
EUG. C. PRADAT, No 168, rue Poydras, ou à JNO. B. PRADAT, No 255, rue Dryades.

LEON QUEYROUSE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
17......Rue St-Louis......17
Nouvelle-Orléans.

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE,
FABRICANT DE LIQUEURS,
8......RUE ST-LOUIS......8
Nlle Orléans.
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN.
Liqueurs françaises de tous genres.

Salon de Fred. Gruber.
Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.
LE soussigné ayant acheté le vieil établissement connu favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et Passage du Théâtre, sollicite respectueusement l'appui du public.
On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités.
J. F. GRUBER.

Balances, Balances, Balances,
BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

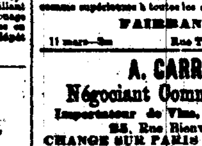

Pour foin, charbon; pour animaux; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à comptoirs, de droguistes, &c. Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.
FAIRBANKS & CO.,
Rue Tchoupitoulas, No. 3.

A. CARRIERE.
Négociant Commissionnaire,
Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
25, Rue Bienville, Nlle-Orléans.
CHANGE SUR PARIS ET BORDEAUX.
A vendre en commis à la convenance des acheteurs.

Vin de Champagne de la célèbre
marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.
LE soussigné est nommé seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
COUTURIE FRERES,
37, rue Vie.

FONDERIE DE LEEDS,
[ÉTABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis Newell, des fourneaux à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.
LEEDS & Co.

N. SOULE............A. COPPENS.
SOULE & COPPENS,
A. COPPENS, Encanteur et Estimateur.
91......RUE ROYALE......91
Entre Conti et St Louis.

Victor Pessou,
MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 36,
NLLE-ORLEANS

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
A PARTIR de LUNDI prochain, 26 du courant, les convois de [illegible] partiront du dépôt d'Alger, City à [illegible] heures de l'après-midi. Ils partiront [illegible] à 8 du soir, [illegible] le wharf de la ville, [illegible] du [illegible]

Compagnie d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
DU SUD ET DE L'OUEST,
POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.
Bureau, 61, rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune)
Incorporée le 1er mars 1866.
Capital, $500,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents, aux taux établis les plus bas.
On peut obtenir des billets pour deux, cinq et dix jours, au bureau de la Compagnie ou de ses agents. Le voyageur couvert par les polices s'étend d'un mois à un an. Moyennant vingt-cinq piastres on obtient une police de $5,000 pour un an [illegible], ou, en cas de mort accident, aux ayant droits légaux de la personne assurée. Dans le cas où un accident rendrait complètement invalide le possesseur d'une police coûtant $25 lui donnerait droit à une pension de vingt-cinq piastres par semaine pendant [illegible]. Il y a des primes pour de plus courtes périodes de temps et pour de plus faibles sommes [illegible] proportionnellement modérés. Personne n'est à l'abri des accidents, et les primes, pour cette catégorie d'assurances sont assez faibles pour permettre à tout le monde de se prévaloir des avantages qu'elles offrent.

BUREAU DES DIRECTEURS.
GEN. JAMES LONGSTREET, (Longstreet, Owen & Co.,) Président, Nouvelle-Orléans.
J. C. HOLDREDGE, (Holdredge, Paxton & Folsom,) Vice-Président, Nouvelle-Orléans.
A. G. GRAHAM, Président, Première Banque Nationale, Nouvelle-Orléans.
T. P. MAY, Trésorier des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans.
GEN. F. J. HERRON, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
SAM. DeBOW, Marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
W. G. GRAHAM, Grocer en gros et marchand commissionnaire, Nouvelle-Orléans.
J. P. BILLINGHAM, (Dillingham & Bonner,) Avocats, Nouvelle-Orléans.
EVERETT LANE, Marchand, 22 rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.
A. J. INGERSOL, de Mobile, Alabama.
GEN. M. J. WRIGHT, de Memphis, Tennessee.
W. D. GRISWOLD, Chemin de fer Ohio et Mississippi.
GEN. E. B. NICHOLS, du Texas.
GEN. ROBT. E. LEE, de la Virginie.
C. WILLIAMS, Secrétaire de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DES RÉFÉRENCES.
Général U. S. Grant, Washington.
Général J. W. Brice, [illegible].
J. H. V. Latrobe, Esq., Baltimore.
John J. Roe, St-Louis.
Honorable Francis P. Blair, Vicksburg.
Première Banque Nationale, Memphis.
Honorable Alex. H. Stephens, Géorgie.
Banque Nationale de Texas, Galveston.
Robt. W. Johnson, Pine Bluff.
Henry Hendricks & Co., Houston.
Général Joseph E. Johnston, Richmond.
Gouverneur B. G. Humphreys, Mississippi.
A. M. Gentry, Houston.
Vermilye & Co., New-York.
Banque Nationale de l'Etat de New-York, N.-Y.
Banque Nationale Revere, Boston.
J. C. Van Dusen, Nashville.
Général Frank Cheatham, Nashville.
Général J. L. Donaldson, [illegible].
Première Banque Nationale, [illegible].
Thompson, Morris & Co., Shreveport.
N. Sutherland & Co. [illegible].
Washington McLean, Cincinnati.
Général Geo. B. Hodge, [illegible].
Banque Nationale Centrale, [illegible].
Première Banque Nationale, Mobile.
Troisième Banque Nationale, Chicago.

PRESIDENT.........GEN. JAMES LONGSTREET.
VICE-PRESIDENT.........JOHN C. HOLDREDGE.
SECRÉTAIRE.........C. WILLIAMS.

AGENTS-GÉNÉRAUX.
CHAS. C. HATHAWAY & THOS. PICKERING.

N. W. MANNING & CO.,
A l'angle des rues ROYALE & CONTI.
$100,000
De valeur en Pianos, Montres, Bijouterie de toute sorte pour dames et hommes, articles en plaqué de toute genre, Pianos d'or avec manches d'argent à tabac très-tenté, manches en caoutchouc montés en or, Albums de toute espèce pour Photographes, Portefeuilles, Portemonnaie pour dames et hommes, Coutils, Lavres, Bibles de famille et autres, Gravures, Photographes, Lithographes, Cadres de porcelaine, Jeux d'échec, &c. &c. &c.
Le tout sera vendu une piastre pièce, en dehors de la valeur réelle de l'objet.
Tout ce que renferme le magasin sera vendu en détail et à TRES BON MARCHÉ.

STEVENS & SEYMOUR,
Importateurs et Marchands
DE
PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.
96 et 98....RUE DE LA COMMUNE....96 et 98
(vis-à-vis le City Hall)
Maison établie en 1836.

Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabricants et importateurs, et ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grande par chaque arrivage :

PAPIERS.
Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs,
A ENVELOPPE—grandeurs diverses,
A ÉCRIRE—anglais, français et américain,
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres,
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grande livres, &c.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.

LIVRES D'ECOLE.
—Grand choix comprenant—
1000 douzaines SPELLERS de Webster,
1000 do READERS de M. Guffey,
Aussi—ARITHMÉTIQUES, DICTIONNAIRES, GÉOGRAPHIES, &c.

Aussi, importation directe de
COUTELLERIE,
FUSILS,
PISTOLETS, CAPSULES,
CORDES DE VIOLON,
HAMEÇONS ET LIGNES,
PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.
STEVENS & SEYMOUR.

LEON PIERRE,
27......Rue des Petites-Ecuries......27
COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR,
A PARIS,
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie, rue de Chartres.

En gros et en détail.
217,500 CIGARES DE LA HAVANE, IMPORTÉS RÉCEMMENT,

COMPRENANT les marques et les classes les plus recherchées, telles que Regalia del Rey, la Corona, Partagas, Londres Brevas, Cilindrados Figaro, Londres Upmann, Londres Cabanas, Londres et Brevas Intimidad, Medias Regalias Walter Scott, Meridiana, Sultan, Ritica, &c., &c.
Egalement—Un grand stock de cigarettes de la Havane, des marques Honradez, Figaro, Cabañas, Meridiana, Comercio, Nueva, &c., &c., 500 livres de tabac à fumer de la Havane, première qualité.
A vendre, à des prix modérés, par
FERNANDEZ & VILLA,
Au coin des rues Douane et Royale.

SLARK, STAUFFER & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE
QUINCAILLERIE,
FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.
Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.
Agents de Sheet Zinc Company et pour la vente charrues des meilleures fabriques.

BOIS DE CHAUFFAGE
de chêne, pinière, frêne, olivier et cyprès.
2,000 CORDES à vendre en gros et en détail livrés à domicile, par
B. FRADEL, No 44 rue St-Charles.
Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.
AUX FAMILLES—Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. Le soussigné en vendra au plus bas prix du marché, au comptant. Les ordres laissés chez M. Corrollé No 11 rue Ste-Anne, ou à mon magasin, ou au dépôt de bois, seront immédiatement remplis. Les marchands de bois, les boulangers ou les personnes qui désirent acheter une certaine quantité, sont priés de s'adresser rue St-Charles No 44, en face l'hôtel.—Leon [illegible] des familles sont respectueusement sollicitées.

BORNIO & FRERE.
No 77.......RUE GRAVIER.......No 7
IMPORTATEURS
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.
SEULS AGENTS, en cette ville,
De la célèbre Fabrique de Cigarettes
"LA HONRADEZ"
De cet constamment
UN STOCK FRAIS.
BORNIO & FRERE,
No 77, rue Gravier.

W. M. Johnson....Jehiel Denegre....D. B. Penn
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton
ET
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
[illegible]......Rue de la Commune......[illegible]

IMPORTATION DIRECTE.
LES soussignés recevront régulièrement par chaque steamer de Liverpool des marchandises européennes, offrant en vente à des prix réduits, un magnifique assortiment d'articles de fantaisie, composé : grenadines, barèges, organdis, mousselines, [illegible], [illegible] de soie, foulards, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], etc.
MARTIN, ALDIGÉ & Co.,
42, rue Royale en haut.
P. J. MARTIN,
Négociant de commission,
77, rue du Faubourg St-Martin, Paris.

CESAIRE FASSY
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins, Eaux-de vie, &c.
ET
MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,
26, rue de Louis, Nouvelle-Orléans.

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Bois et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE POEHLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,779.—En vertu d'un ordre de la honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 février 1866, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 31 de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine étendue de terre, située sur le Chemin de Gentilly, en cette paroisse, à cinq milles environ de cette ville, sur le côté droit du Chemin en allant de cette ville, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à B. Dorioucourt, mesurant deux arpents et un tiers de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur. La dite terre est désignée par le No Un suivant croquis annexé à un acte au rapport de A. Dorioucourt, notaire public en cette ville, en date du 18 mai 1861.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et appartenances.
Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de George Frederick Sturm, suivant acte au rapport de dit Dorioucourt, en date du 4 novembre 1863.
Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec caution bonne et solvable, à la satisfaction de l'administrateur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
En ce moment payera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $160, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN FINNEY vs. la Dame ALICIA B. O'KEARNEY
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,730.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente-un de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Apollo, Dryades, Terpsichore et Melpomène. Le dit terrain est désigné sur le No vingt-neuf, d'après un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en la ville, et mesurant, mesure américaine, vingt-sept pieds trois pouces de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de Wm. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 12 octobre 1860.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de A. A. MELLAERTZ—4 h en faveur de L'AUDITEUR D'ETAT.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Vingt dans l'îlet No Treize, d'après un plan du voyer de la ville, déposé en l'étude de Michel de Armas, autrefois notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1819.
Le dit terrain forme l'angle des rues du Bassin et St-Louis et mesure trente pieds de face à la rue du Bassin sur soixante pieds de profondeur et face à la rue St-Louis, pied du roi, mesure française.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Acquise de la veuve Roubet et ais suivant acte au rapport de Théo. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville en date du 29 avril 1836.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs William Fellowes.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 16,913.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Une certaine habitation sucrière située dans la paroisse Ste-Marie, en cet Etat, sur l'île nommée "Côte Blanche", mesurant environ seize cents arpents en superficie, quelque peu plus ou moins dont plus que douze cents arpents, et composée des portions ci-après décrites, savoir :
1o—Une portion mesurant huit cents arpents, plus ou moins, bornée à la limite occidentale par les terres appartenant en février 1838 au Dr Walter Brashear et à Owen Thomas.
2o—Une autre portion contiguë à celle ci-dessus décrite à l'extrémité Nord-Ouest de la dite île, contenant environ quatre cents arpents en superficie et étant autrefois la propriété du Dr Walter Brashear.
3o—Et une autre portion située sur le coin sud-ouest de la dite île, contenant environ trois cent vingt arpents en superficie et bornée au nord et à l'est par les terres appartenant à Tenney et Nicholas, et au sud et à l'ouest par le golfe.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible], les [illegible], moulins, [illegible], ustensiles aratoires, etc., qui se trouvent sur la dite habitation.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage
Succession de feue VICTOIRE ELIZABETH DUPRE, épouse de L. H. DESFORGES.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,791.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, daté du 15 mars 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication à l'effet d'opérer un partage à l'adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain de forme irrégulière situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Royale, entre les rues Mandeville et St Philippe, [illegible] [illegible] sur [illegible] [illegible] [illegible].
[illegible]
Le tout conformément au plan dressé par Wm Thiel, architecte, le 28 mai 1864, lequel plan sera exposé à la Bourse le jour de la vente.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à étage, couverte en ardoise, contenant six chambres avec salon, et [illegible] [illegible] [illegible].
Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite [illegible] 17 février 1852, au rapport de Philippe Pedesclaux, alors notaire en cette ville. Le plan est maintenant exposé à l'effet.
Conditions—UN TIERS du prix payable comptant au moment de l'adjudication, et la balance payable à UN et DEUX ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acquéreur devra s'engager à maintenir la propriété assurée jusqu'à parfait paiement pour la police de l'assurance au nom du vendeur, aux frais de l'acquéreur. Les timbres du revenu intérieur et les frais de vente seront aux frais de l'acquéreur.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

La ville de Baltimore vs. J. & W. Ellis.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,557—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
ONZE CERTAINS ILETS ou portions de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme suit : cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, soixante-quatre, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-neuf, cent onze, cent treize et cent vingt-quatre, d'après un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, le [illegible].
[illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

John Davidson contre Davis & Cofield.
A LA COUR du Deuxième District Judiciaire dans et pour la Paroisse de St-Bernard—Etat de la Louisiane.—No 442.—En vertu d'un ultime writ de saisie et vente lancé et à moi adressé par l'Hon. Cour de Deuxième District Judiciaire dans et pour la paroisse de St-Bernard, Etat de la Louisiane, j'ai saisi et vendrai, à l'enchère publique, à la maison de Cour, dans la paroisse de St-Bernard—
SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un certain morceau de terre établi en habitation sucrière, situé dans la paroisse de St-Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ 13 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et du même côté. La façade primitive de la dite habitation est de vingt-six arpents face au fleuve, sur environ quarante-quatre arpents de profondeur. La dite habitation est bornée du côté supérieur par des terres de Ducros Frères, et, du côté inférieur par des terres appartenant qui ont appartenu à E. Morgan.
Les dites terres s'ouvrent de manière à donner à la dite habitation une superficie d'environ quatre mille deux cent vingt arpents, mais il faut retrancher, de cette dimension primitive, un certain morceau de terre situé sur la ligne supérieure de l'habitation, après la ligne Ducros, lequel morceau de terre a deux arpents de face ou environ quatre arpents et demi de profondeur, au chemin du Golfe du Mexique, entre lignes parallèles. Il a été vendu à la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, ainsi que l'indique une esquisse de la dite habitation, laquelle restera annexée à un acte de vente du dit morceau de terre, fait par la veuve et les héritiers de feu Benjamin Poydras de Lalande, au demandeur, pardevant Achille Chiapella, ci-devant notaire public de la ville de la Nlle Orléans, le 29 mars 1858.
Ensemble, toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui se trouvent sur la dite habitation, tous les droits, servitudes, privilèges et avantages appartenant à la dite habitation.
Les bâtisses consistent principalement en une sucrerie et un moulin à sucre, vacuum en pains, équipage, clarificateurs, filtres; une machine à dessécher; une résidence et une cuisine; une écurie; cabanes à nègres, écuries; Egalement, cinquante-huit mulets, trente têtes d'animaux, douze charrettes, douze chariots et deux petites charrettes, douze charrues à deux chevaux, huit charrues de ferme à deux chevaux, trente traits de charrue et des harnais. Ensemble, houes, pioches, pelles, et tous les instruments aratoires appartenant à la dite habitation. Egalement, la toute récolte de cannes à sucre sur l'habitation ; plant de cannes et des cannes sur pied.
Conditions—comptant, pour faire face aux sommes dues, payable à la vente, et à crédit pour payer les billets dûment et suivant les premiers jours de janvier A. D. 1867, 1868 et 1869.
ANTE. CHALAIRE,
Shérif.

Ami Merle & al. vs M. A. Stewart—No 323.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Bernard, Cour du Deuxième District Judiciaire—En vertu d'un ultime writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire dans et pour la paroisse de St-Bernard, dans le procès ci-dessus, j'exposerai en vente publique, SAMEDI, le 7me jour du mois d'avril 1866, à onze heures A. M., à la maison de Cour de cette paroisse, la propriété hypothéquée ci-dessous décrite, savoir :
Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St-Bernard, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ onze milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant vingt-un arpents de face sur le dit fleuve et ayant à la profondeur de quarante arpents du dit fleuve une façade intérieure de quarante-cinq arpents, à vingt arpents de la ligne supérieure et de la dite [illegible] [illegible], bornée à la limite supérieure par l'habitation anciennement appartenant à Mme P. H. Kearny, et à la ligne inférieure par l'habitation autrefois possédée par Mrs. Beauregard et maintenant par le Dr. A. T. B. Merritt—le tout conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, en février 1851; laquelle terre contient environ douze mille arpents de superficie, dont une grande partie est couverte de bois d'une grande valeur; quelque en mesure soit supposé exact, cependant cette quantité de terre n'est pas garantie.
L'habitation se vend telle qu'elle se comporte; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, ustensiles, et les droits, privilèges, servitudes et autres avantages appartenant à ladite habitation. Saisie dans le procès ci-dessus. Ladite vente est faite aux termes et conditions suivants, savoir :
L'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires montants de la somme de quinze mille trois cent [illegible], et [illegible], par le Eugénie Merle, le 12 juillet 1858, et l'autre à Carine Merle, le 9 d'octobre 1862, ensemble les intérêts qui sont dûs, en vertu de l'acte de vente et d'hypothèque, en date du 17 juin 1847, passé pardevant Théodore Guyol, alors notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, et la balance comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
Paroisse St-Bernard, le 17 mars 1866.
ANT. CHALAIRE,
Shérif.

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE BALTIMORE vs ALEXANDER McKEE.

QUATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 16,530—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un certain îlet de terre irrégulier situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quarante (40) borné par les rues Harmony, Sixième, Claiborne et Martin, et contenant huit terrains numérotés de un à huit inclusivement suivant plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du treize avril 1859 et déposé pour record en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville.
Lesdits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, comme suit, savoir : Le numéro un trente-trois pieds de face à la rue Sixième, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Harmony, sur une profondeur et sur une ligne face à la rue Martin et courant de la rue Sixième à la rue Harmony, de cent cinquante-huit pieds, deux pouces et cinq lignes, et de cent quarante-huit pieds, dix pouces, et dix lignes sur la ligne à l'opposé limitrophe au numéro deux.—
Le numéro deux, trente-deux pieds, six pouces de face à la rue Sixième, trente-trois pieds et quatre lignes de face à la rue Harmony sur une profondeur de cent quarante-huit pieds, dix pouces et dix lignes sur la ligne limitrophe au numéro un et de cent quarante-deux pieds, neuf pouces et deux lignes sur la ligne à l'opposé limitrophe au numéro trois.
Le No Trois, trente deux pieds six pouces de face à la rue Sixième, trente trois pieds et quatre lignes de face à la rue Harmony sur une profondeur de cent quarante deux pieds onze pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe au No Deux et de cent trente six pieds onze pouces et dix lignes sur la ligne à l'opposé, limitrophe au No Quatre.—Le No Quatre, trente deux pieds et six pouces de face à la rue Sixième, trente trois pieds et quatre lignes de face à la rue Harmony, sur une profondeur de cent trente-six pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe au No Trois et de cent trente et un pieds et quatre lignes sur la ligne à l'opposé, limitrophe au No Cinq. Le No Cinq, trente deux pieds et six pouces de face à la rue Sixième, trente deux pieds et quatre lignes de face à la rue Harmony, sur une profondeur de cent trente et un pieds et quatre lignes sur la ligne limitrophe au No Quatre et de cent vingt cinq pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne à l'opposé.
Le No Six forme l'angle des rues Sixième et Claiborne, trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et façade sur la rue Sixième de cent trente pieds six pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles.—Le numéro Sept, trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent trente-deux pieds pouces et une ligne entre lignes égales et parallèles.—Le numéro Huit forme l'angle des rues Claiborne et Harmony, trente-et-un pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, cinquante-cinq pieds un pouce et une ligne de largeur derrière sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces et huit lignes de face à la rue Harmony, et de cent trente pieds six pouces et une ligne sur la ligne à l'opposé, limitrophe au numéro Sept.
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
L'îlet susdécrit fait partie d'une certaine étendue de terre acquise par feu John McDonogh des sieurs Peters, Pierce, Chase et Morgan, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1830.
Lesquels deux îlets de terre ci-dessus décrits ont premier lieu et accordé leur appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des villes de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore, suivant acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1860.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.
Succession de feue Dame Veuve W. GOUVILLE, décédée.
La Dame H. H. TABER vs ALCIDE GOUVILLE & als.
ACTION EN PARTAGE
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,216.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 mars 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans les rues Live Oak (aujourd'hui Constance) Jackson, des Magasins et Josephine.
Le dit terrain mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Live Oak (aujourd'hui Constance) sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant celui de la vente.
Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant et pour cent d'intérêt l'an de la date et huit pour cent l'an à l'échéance jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque pour la propriété vendue.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH LALLANDE, exécuteur testamentaire vs. KNOX & HIGGINS.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,385—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :
Soixante deux (62) ACTIONS au fonds capital de la Banque des Marchands, lesquelles sont placées par actions ont et enregistrées sur les livres de la dite banque au nom de Knox, [illegible] et portant le No 294.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES F. BERENS vs HONORINE MERCIER épouse de Charles Omer Uffrou.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 16,622.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Une portion de terrain située dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St. Antoine, St Jean Baptiste et Allmette, Troisième District de cette ville, faisant partie des portions désignées par les Nos quatre et cinq sur un croquis joint à un acte au rapport de J. Cuvillier, notaire public, le 16 décembre 1857.
[illegible]
Cette propriété appartient à la défenderesse, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Charles D[illegible] et mari, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 5 février 1864.
Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

MILLS JUDSON vs JOHN C. POOLEY
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Un terrain de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Hercules, [illegible], Erato et Dryades, [illegible].
[illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. A. HENSLER (O. BUISSON, subrogé) vs M. J. BUJAC.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,106—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Onze, de l'îlet numéro Dix-huit, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Tremé et mesurant vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Franklin, sur soixante-dix-neuf pieds dix pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Montgomery, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 février 1850.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un tiers du prix payable comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra faire assurer la propriété et en transférer la police d'assurance au vendeur. L'acquéreur aura la faculté de payer au comptant la totalité du prix d'adjudication. Le propriétaire est aujourd'hui loué sans bail à raison de cinquante piastres par mois.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROBERT WYNNE vs JOHN COLLINS.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, St Avide, Prosper et Mandeville désigné par le No 24 d'après un plan dressé par Louis Surgi, arpenteur.
Le dit terrain mesure trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny, sur cent vingt pieds sept pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les dépendances et appartenances, de ces privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Pessou, suivant acte au rapport Robert J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 8 juillet 1858.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE BALTIMORE vs la dame CATHERINE DISIER, veuve et endosseur de Laurent [illegible].
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,747—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, sept d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
Un certain ILET DE TERRE situé dans la ville de Tunisburg, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à un mille et demi environ au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans et désigné par le numéro Trente suivant plan dressé par John Schreiber, le 6 de février 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville. Ledit îlet est borné par les rues Perry, de Londres, Gallatin et Orleans et est divisé en trente terrains numérotés de un à trente, inclusivement et ont les dimensions suivantes, savoir : Les Nos Un à Onze, inclusivement, mesurent chacun vingt neuf pieds cinq pouces de face à la rue Perry, sur cent quinze pieds de profondeur. Les Nos Douze à Quinze, inclusivement mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue de Londres, sur cent soixante et un pieds de profondeur. Les Nos Seize à Vingt-six, inclusivement mesurent chacun vingt neuf pieds cinq pouces de face à la rue Gallatin sur cent quinze pieds de profondeur. Et les Nos Vingt-sept à Trente mesurent, chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Orléans sur cent soixante et un pieds dix pouces de profondeur.
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 4 d'avril 1859.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SOULÉ & COPPENS.

Propriétés de valeur dans le 2me District.
PAR SOULÉ & COPPENS
A. COPPENS, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No. 91.

SAMEDI, 31 mars 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—
Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris par les rues Dumaine, Rocheblave, St-Philippe et Dorgenois; le dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds—Ensemble une jolie maison ayant quatre appartements, une grande chambre en haut, cuisine, salle à manger, y attenant, deux chambres dans la cour, un office attenant à la cuisine—le tout en parfait état.
Conditions—$2,500 comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et le reste à 6 et 12 mois avec 8 pour cent d'intérêt à partir du 20 février.
Acte de vente pardevant A. D. Dorioucourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR SOULÉ & COPPENS,
A. COPPENS, Encanteur,
Bureau 91, rue Royale.
SAMEDI, 31 mars 1866 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—
Un lot de terre situé dans le 2me District dans l'îlet compris par les rues Ursulines, Dauphine, St-Philippe et Bourbon, mesurant 30 pieds français de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 90 pieds.
Ensemble, une maison en briques, couverte en ardoise avec quatre chambres, galerie derrière, trois bâtisses dans la cour, dont une en briques, couverte en ardoise, water-works, [illegible] commun, &.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant A. D. Dorioucourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR SOULÉ & COPPENS
A. COPPENS, Encanteur.
Bureau, Rue Royale, No. 91.
IL sera vendu, jeudi 5 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—
Un lot de terre dans Second District de cette ville, dans l'îlet No 5 borné par les rues St-Pierre, Rocheblave, Dorgenois et Orleans. Ledit lot de terre comprend les rues Orleans et Rocheblave et mesure trente-sept pieds de face sur les rues St-Pierre et Orleans, par une profondeur de cent-quatorze pieds, sept pouces et deux lignes.
Ensemble une petite maison couverte en ardoise, ayant deux chambres.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant A. D. Dorioucourt, et frais du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur.

PAR O. VALETON.
Sardines, sucre, café, whisky, prunes.
PAR O. VALETON, Encanteur,
SAMEDI, 31 mars, à midi, il sera vendu à sa salle d'encan, Nos 23 & 25 rue Conti—
Sardines, vin rouge, whisky, brandy, huile d'olive, café, sucre, cognac français en caisse, absynthe, vermouth, prunes sèches, tabac, harengs, morue, macaroni, jambons, amidon, cigares.
Conditions—comptant.

SARDINES, SARDINES,
Pour le compte de qui il appartiendra
Par O. VALETON, encanteur
SAMEDI, 31 mars, à midi, il sera vendu à sa salle d'encan, Nos 23 & 25 rue Conti, pour le compte de qui il appartiendra—
10 caisses 100/2 boîtes sardines avariées
Conditions—comptant.

PAR MC CERREN & CO.
Vente par les Gardiens du Port.
Balle (150 douzaines) Peaux de Chamois à Pouces.
PAR McCERREN & CO
GEO. W. McCERREN, Encanteur.
IL sera vendu à l'enchère publique, Samedi, 31 mars 1866, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 34, Carondelet, pour le compte de qui il appartiendra—
L. F. & C. (6173—1 balle (150 douzaines) peau de chamois, plus ou moins avariée sur le steamer Leon, de New-Orléans, dans la traversée de Liverpool au Nlle Orléans.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR RENE GUTIERREZ.
Installation du MAGASIN No. 11, rue Vieille Levée, Vitrines de montre, Comptoir, étagères avec corniche, Comptoir à cigares, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 9 rue de Chartres.
LUNDI le 2 avril, à 10 heures du matin, sera vendu au magasin de MM [illegible] & Co, No 11, rue Vieille-Levée—L'installation du magasin avec corniche, [illegible] de montre, [illegible] comptoir, à cigares et une étagère.
Conditions—Comptant.

PAR J. B. CROZAT.
Meubles, Couteaux et Fourchettes.
Un Beau Lot de Cigares de la Havane.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
IL sera vendu, samedi, 31 mars 1866, à midi, à la salle d'encan, au coin Conti et passage de la Bourse—
[illegible]
Conditions—Comptant.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.
Edouard Dupassour & Co contre Pierre Sauvé.
A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Sixième Circuit et le District Oriental de la Louisiane—No 3,365.
EN vertu d'un ordre de fieri facias lancé et à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Sixième Circuit et le District Oriental de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à midi, à la Bourse [illegible], rue Royale entre les rues Canal et Douane, le [illegible].

UNE BELLE HABITATION SUCRIERE située dans la paroisse de [illegible], [illegible].
[illegible]
Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CUTHBERT BULLITT,
Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
156......RUE DU CANAL......156
entre Bourgogne et Remparts, est prêt à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Dentiers complets, pour $50, dents garanties et opération sans douleur
No 3......Le Dr SPYER, dentiste......No 3
—Coin Camp et Canal—
Les dents que pose le Dr SPYER sont à meilleur marché, plus durables et garnit mieux que les autres. Les opérations y étant point nécessaires, la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 3, au coin des rues Camp et Canal, No 3—Entrée rue du Camp.

TRANSFERT DE CABINET
Le Dr. CHARLES B. KELLS,
DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

PERKINS & FRIEDLANDER,
Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.
80......RUE DU CANAL......80
Au premier, au-dessus de Hart.

CHARLES LOEFFLER,
Poseur d'Installations de Gaz.
Rue de Chartres, No 126, entre les rues St-Louis et Toulouse.
A constamment en magasin—candélabres, branches, etc. pour gaz et huile de charbon; tuyaux et installations de gaz; globes et abat-jour.
Les ordres transmis de la campagne sont remplis sans délai.

CHAUSSURES.
BLANCAND & GUITTET,
No 60 RUE VIEILLE-LEVEE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
MARCHANDS EN GROS
De Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

CHANGEMENT DE MAGASIN.
A. DREZ
A L'HONNEUR d'informer ses amis et ses clients qu'il a provisoirement transféré son magasin au
No. 62 rue Royale.
Son nouveau stock vient d'arriver et attend, sera vendu à prix modérés.

FCO. PIZARRO MARTINEZ..........ANTONIO PALACIO.
MARTINEZ & PALACIO,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
186........rue Gravier........186.
[illegible]

FCO. PIZARRO MARTINEZ........ANTONIO PALACIO
MARTINEZ y PALACIO,
MERCANTES,
186........CALLE GRAVIER........186
SEGUNDO PISO.
Nueva-Orleans.

TRAITES A VUE ou à TERME
SUR LE
COMPTOIR D'ESCOMPTE
DE PARIS,
A vendre par
L. GRAND & CO.,
9 rue Carondelet.

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, également de toutes les difformités et maladies du pied guéries par le Dr. S. M. BARNETT, chirurgien-pédicure, rue CANAL No 166. Il est recommandé par [illegible] médecins et les chirurgiens de la ville. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. M. MONTGOMERY.
Meubles—Meubles—Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, samedi, 31 mars, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 97 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles, tels que :
Lots de lit en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, Brabes, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, tables de centre à dessus en marbre, bureaux à dessus en marbre, tables à allonges, tapis velours et Bruxelles, des fiers français, matelas, garde-robes, tableaux, pupitre, poêle et ustensiles de cuisine, &c.—le commerce de plusieurs maisons bien meublées.
—Egalement—
Une grande facture de lit cottage, chaises à siège en bois de rotin. Conditions—comptant.

Grande vente péremptoire
De chevaux appareillés, chevaux de selle et de trait, mulets domptés, buggies, harnais, etc, à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi, 31 mars, à 11 heures, aux écuries de P. Lines, rue Gravier—
Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de trait,
Mulets domptés,
Belles vaches laitières,
—Egalement—
Buggies ouverts et découverts, harnais, &c
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

FOIN. FOIN.
500 balles foin, plus ou moins avarié, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi, 31 mars, à 10 heures, au pied de la rue Julia—
500 balles FOIN.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente péremptoire de beaux chevaux appareillés, beaux chevaux de selle et de tir, mulets de tir, &c., à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, lundi, 2 avril, à 11 heures, aux Montgomery's Tattersalls, rue Gravier, Nos 215 et 216—
Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de tir,
Beaux mulets de tir.
—Egalement—
Buggies ouverts et découverts, harnais, wagons &.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

GRANDE VENTE
de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Coutellerie, Bottes, Souliers, Cardes à Coton, &c., à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, LUNDI, 2 avril, à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 97, rue du Camp—
Un fort lot de marchandises sèches.
Un grand assortiment de coton blanc et de coton écru.
Une grande variété d'habillements de printemps et lingerie.
410 douzaines coutellerie anglaise de poche.
175 cardes à coton.
225 caisses souliers, bottes et chapeaux.
Conditions—à la vente.

PAR S. GUINAULT.
LA vente pour liquidation des 1436 lots de terre [illegible] de la Veuve [illegible], sera continuée le jour suivant, samedi 31 mars 1866, par S. GUINAULT, Encanteur, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 p. c. d'intérêt jusqu'au paiement. Le [illegible] [illegible] jusqu'au parfait paiement [illegible].
Les propriétés améliorées devront être maintenues assurées par le vendeur et les polices transférées aux vendeurs.
Acte de vente pardevant A. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, au Passage de la Bourse et Bienville
IL sera vendu, samedi 31 mars 1866, à 10 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Bourbon, Bienville et Champs-Elysées—
Un lot de meubles, tels que : lits, armoires, [illegible], chaises, tables, [illegible], [illegible], [illegible], pianos, [illegible], [illegible], [illegible], &c.
Aussi—Une machine à coudre de Wheeler et Wilson en parfait état.
Conditions—comptant, sur les lieux—en billets du Trésor des Etats-Unis.

MEUBLES.
Vente pour cause de départ.—Vente renvoyée
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
LE LUNDI, 2 AVRIL 1866, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue Bienville No 212, entre Tremé et Marais—
Le fonds du magasin de meubles de M. Guillotte, composé [illegible] de meubles en acajou et en noyer [illegible], en bois de [illegible] [illegible], [illegible], [illegible], glaces françaises, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] quantité d'articles divers dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—Comptant, sur les lieux.

PAR D. E. MORPHY.
Riz! Riz!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
SAMEDI, 31 mars 1866, à 11 heures, il sera vendu, à l'entrepôt Mississippi, pour compte de qui il appartiendra—
15 barriques riz de la Caroline.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR J. P. BOISSEAU.
SEL. SEL.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
IL sera vendu à l'encan, samedi, 31 du courant à 11 heures du matin, au magasin No 52 de la rue Gravier—
300 sacs de sel.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

BEURRE. BEURRE.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
IL sera vendu à l'encan, samedi, 31 du courant à 11 heures du matin, au magasin No 52 de la rue Gravier—
50 tinettes beurre Goshen.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FORSTALL & SPEAR.
Première vente de marchandises sauvées du dernier incendie de la rue du Canal au magasin bien connu de Da Rocha, Becker & Co.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, No 16, Passage de la Bourse
LUNDI, 2 avril, à 10 heures, il sera vendu, à l'angle du Passage de la Bourse et de la rue de la Douane—
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de Marie Jeanne Seconne et als vs Marie Des[illegible] Seconne, tutrice.
Vente pour effectuer un partage.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau No 16, Passage de la Bourse
VENDREDI, 13 avril 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 1er mars 1866, pour effectuer un partage dans la succession—
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR CHARLES E. FORTIER.
Propriété améliorée et de prix dans le Troisième District.
Succession de Mme Maria Hellmuth, épouse décédée d'Henry Schnattman.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, rue de la Douane, No 82
IL sera vendu, mardi 24 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mars 1866, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir :
1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bons Enfants, Morales et Piété ; mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Louisa, sur une profondeur entre lignes parallèles de 8[illegible] pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, contenant quatre chambres [illegible] [illegible] la bâtisse attenante, contenant aux chambres et deux citernes.
2o Un lot de terre contigu au lot ci-dessus, mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 96 pieds 7 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois maintenant employée comme un chantier.
Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an pour billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront être assurées et la police d'assurance transférée à l'administrateur.
Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats Unis.

INSTITUT LOCQUET,
Pensionnat et externat de Demoiselles,
Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 201, entre les rues Julie et St Joseph.
Pour les prospectus où l'on trouve les conditions, &c., s'adresser à la Principale, au No 212 de la rue St Charles.

INSTITUT ST-CHARLES
POUR
LES JEUNES DEMOISELLES,
164, Rue Bourbon, vis-à-vis l'Opéra. 164
MME MACÉ a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du 1er avril, l'Espagnol fera partie des cours de son Institution et que cette langue, enseignée par une Dame résidant dans le pensionnat, sera journellement parlé par les élèves.
Pour renseignements du prospectus, s'adresser à l'Institut.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEBON,
73........RUE DAUPHINE........275
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TELEGRAPHIE DE BRYANT, STATTON & CHAPMAN,
Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne.
L'ON pourra embrasser la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, la loi commerciale, les calculs, en un mot tout ce qui a trait au commerce et à la télégraphie, à la banque, bureaux de télégraphe.
M. HENRY ERNST, l'éminent mathématicien et calculateur électrique, membre actif de la Faculté du Collège, démontrera aux élèves sa méthode rapide de calculer.
Le droit acquis d'assister au cours donne l'entrée dans quarante-cinq collèges.
Il y a des classes du soir pour ceux qui ne peuvent y assister dans la journée.
Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collège ou envoyer demander le journal du collège.

HOTEL DE L'EUROPE
31, East Houston Street, coin de Crosby,
Situé à un demi bloc de Broadway,
Mme H. CHOL et F. PRATS.
CUISINE FRANÇAISE.

Avis de Société.
Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIÉTÉ pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville, sous la raison—
WHEELOCK, FINLAY & Co.,
Aux magasins 28 et 30 de la rue des Magasins, coin Gravier, occupés dernièrement par M. T. W. Marsden. Le bureau et l'entrepôt sont au coin des rues Magasine et Commune, au magasin occupé dernièrement par MM. Woodman & Bennett.
E. E. WHEELOCK,
J. FINLAY,
[illegible]
J. G. WOODMAN.
Nlle-Orléans, les mars 1866.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
Chapeaux, linge fait, et sacs de voyage.
Par E. ROGER & CO.,
O. DRIAN, encanteur.
SAMEDI, 31 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 46 & 47, rue de la Vieille-Levée—
Un assortiment chapeaux pour hommes et garçons, un lot linge fait de maison, chemises, &c., &c., &c. Un assortiment sacs de voyage.
Conditions à la vente.

PAR JOHN C. BLOHM.
200 colis et lots de marchandises sèches.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.
SAMEDI, 31 courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 31 de la rue Bienville, il sera vendu—
200 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays.
250 lots d'articles de blanc.
—Et, à 11 heures précises du matin—
130 caisses de bottes, souliers et brodequins.
Conditions libérales à la vente.

TOURNE ET NEUBERGER.
3,000 livres Feuilles de cuivre.
PAR TOURNE & NEUBERGER,
Office 37, Carondelet.
SAMEDI, 31 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu dans les chantiers de MM. Wolfarth, Dange & Co. de la ville Leeville Iron Works, Alger—
5,000 livres feuilles de cuivre en bon état, du navire anglais Constance.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.
Vente d'une machine à faire le macaroni et d'un beau mulet à l'encan, pour cause de départ.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur
LUNDI prochain, 2 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 4 rue Jefferson, entre Chartres et Levée—
Une machine à faire le macaroni avec toutes les accessoires; propre à la manufacturer immédiatement, et un beau mulet, avec charrette en très bon état.
Conditions—comptant en billets du Trésor.

Marchandises sèches, linge fait, bas, chaussons, articles de mercerie, bijouterie, meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur
SAMEDI prochain 31 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St. Louis, No 144—
300 lots de marchandises de saison, bas, chaussons, linge fait, bijouterie, articles de mercerie, meubles, &c.

PAR BERNARD TURPIN.
Propriété dans le 2me District.
Par BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 97, rue Vieille-Levée.
SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Remparts, St-Philippe, Ursulines et Bourgogne. Ledit terrain portant le No 226 mesure 30 pieds de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 120 pieds (pieds français) [illegible] [illegible] mesurant deux pieds face sur la rue des Remparts sur 120 de profondeur [illegible].
Conditions—[illegible] tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un [illegible].
Les actes de vente avec les timbres du Revenu intérieur et des Etats-Unis à la charge des acquéreurs.
Les actes de vente pardevant Guma et Stark, notaires publics.

Vin rouge en barriques et Vermouth
PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 97 Vieille Levée.
SAMEDI le 31 mars 1866 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan sur la Levée vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie, en débarquement du navire Bon Fils, venu de Bordeaux—
38 barriques vin rouge pour famille
10 caisses vermouth supérieur
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Propriétés de grande valeur
Dans le Deuxième District. Tout le bloc de maisons à l'angle des rues Royale et St-Pierre, composé de onze locations.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 97, rue Vieille Levée
SAMEDI 7 avril 1866, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—
ONZE MAISONS en briques, à deux étages couvertes en ardoises, avec magasins au rez-de-chaussée et appartements aux étages supérieurs avec dépendances.
[illegible]

Le	do	No 5	do	$120
do	do	No 12	do	$120
do	do	No 32	do	$10
do	do	No 37	do	$50
do	do	No 17	do	$50
do	do	No 13	do	$50
do	do	No 21	do	$50
do	do	No 41	do	$50
do	do	No 33	do	$50

Toutes ces maisons sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1866.
Les dimensions de ces terrains, avec les plans dressés par Pilié et Deponte, architectes, lesquels resteront déposés [illegible].
Conditions—[illegible].

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
Mais, riz, avoine, pelles, manches de haches, haches, attelles, selles, fers à cheval et à mulet
PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co.
GARDNER SMITH, encanteur
Bureau, rue du Camp No 20
IL sera vendu samedi 31 mars, à 11 heures, au coin des rues [illegible] et Julia—
[illegible]
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Propriété foncière de prix dans la rue du Canal, actions de banque et de la compagnie des chemins de fer de la ville, scrip d'assurance, comptes, effets, &c.
Succession de Thos. F. Gulon—No 25,824.
PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur
Bureau, 20 rue du Camp
IL sera vendu, samedi, 31 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 février 1866—
[illegible]
10 actions de la Banque des Mécaniciens et Traders.
Dans le du [illegible] par [illegible] des chemins de fer de la ville et de la Nlle Orléans.
$125 en scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands pour 1861.
$130 en scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, pour 1861.
$30 en scrip de la Compagnie d'Assurance de l'Union, pour 1861 et 62.
$125 de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud pour 1861.
$40 de la Compagnie d'Assurance du Home pour 1861.
—Egalement—
Divers comptes et effets dont une liste sera exposée au moment de la vente.
—CONDITIONS.—
Pour la propriété foncière—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et huit pour cent, de la date à parfait paiement avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à [illegible].
Pour le surplus des autres biens—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Les actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR ALFRED BOULIGNY.
Propriétés bien situées aux faubourgs Delachaise et Bouligny
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.
IL sera vendu, samedi, le 31 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—
1o—Un îlet situé au faubourg Delachaise, ville de Jefferson, étant l'îlet No 29, borné par les rues Camp, Chestnut, Antonine et Amelia, divisé en dix lots désignés par les Nos 1 à 10, inclusivement. Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue du Camp sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 4 mesure 38 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue du Camp, sur 125 pieds de profondeur. Les Nos 5 et 6 mesurent chaque 32 pieds de face à la rue Antonine et Amelia sur 187 pieds de profondeur. Les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chaque 32 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur.
2o—Un îlet No 37 borné par les rues Aline, Delachaise, Plaquemine et Prytania, divisé en sept lots désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Les lots 1, 2 et 3 mesurent chaque 28 pieds de face à la rue Plaquemine sur 130 pieds de profondeur.
Le lot No 4 mesure 64 pieds de face aux rues Aline et Delachaise sur 63 pieds de profondeur. Le lot No 5 mesure 84 pieds de face aux rues Aline et Delachaise sur 63 pieds de profondeur. Les lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 24 pieds de face à la rue Prytania sur 130 pieds de profondeur.
3o—Trois terrains situés à Bouligny dans l'îlet borné par les rues Jena, Cadiz, Plaquemine et Perrier désignés par les Nos 8, 9 et 10, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Plaquemine sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Plaquemine et Jena.
4o—Cinq terrains bornés par les rues Chestnut, Magnolia, Soniat et Dufossat, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 112 pieds de profondeur. Le lot No 9 mesure 33 pieds 4 pouces à la rue Soniat sur 120 pieds de profondeur.
Termes et Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'à l'échéance et 5 pour cent pour bonifications d'avance en cas de poursuites.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Bureau, No 20 rue Carondelet.
IL sera vendu samedi, le 31 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—
Cinq terrains situés au faubourg Washington, Bouligny municipalité, bornés par les rues Louisa, Piété, Celestine et Cadiz, mesurant chaque, 31 pieds de face à la rue Louisa, sur 102 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Celestine.
Conditions—Comptant.

EMMA TOLEDANO, épouse en premières noces de E. Baer et en seconde noces de E. Demarest vs. F. A. TOLEDANO et autres, pour opérer un partage.—No 2,188.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Bureau, No 20, Carondelet.
IL sera vendu à l'encan, jeudi le 5 avril 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Cazabat, juge de la Seconde Cour Judiciaire pour la paroisse Jefferson, en date du 10 novembre 1865. No 2,188 du dossier de la dite Cour, les propriétés suivantes situées à Jefferson ville de Jefferson, appartenant à la succession de Jérôme Toledano.
1o Un terrain dans l'îlet borné par les rues Nayades, Louisiana avenue, Prytania et Delachaise, désigné par les No 3, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Nayades sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2o Deux terrains dans le susdit îlet et désignés par les Nos 9 et 10, mesurant chaque 31 pieds de face sur la rue Delachaise sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Termes et conditions—payable en billets à 12 mois portant hypothèque sur la propriété vendue et endossés à la tutelle en satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant 8 p. c. d'intérêt, de la date jusqu'à parfait payement et 5 p. c. en cas de poursuite, y compris la vente d'acceptation du recouvrement desdits billets des taxes de l'année 1866 seront à la charge des acquéreurs.
Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs, et compris les timbres des Etats Unis.

J. SAUVAGE, Courtier,
Passage de la Bourse No 111.
A constamment à vendre des propriétés particulièrement situées et des fonds à placer sur hypothèque.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Occasion d'excellent placement.
L'édifice bien connu sous le nom de
"SALLE DE BAL DU GLOBE,"
Et les édifices adjacents, faisant face aux rues St-Claude et St Pierre et à la Promenade Carondelet. Aussi—un terrain de prix dans la rue de Chartres.
Vente pour opérer un partage.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.
JEUDI, 5 avril 1866, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—
1o—Une portion de terre située dans le 2me District, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, St-Pierre, Tremé et Promenade Carondelet, ayant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, 195 pieds 6 pouces à la rue St-Pierre, 165 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, et 65 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne de derrière; ensemble avec le vaste édifice connu sous le nom de Salle de Bal du Globe, contenant six magasins au rez-de-chaussée, et au-dessus une magnifique salle de bal.
2o—Un lot de terre situé dans le même District, attenant à la portion de terre qui vient d'être décrite, ayant 41 pieds 6 pouces de face à la rue St-Pierre, et pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la Promenade Carondelet, 35 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-dessus décrite, et 36 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la rue Tremé. Ensemble, la maison en briques attenant [illegible] [illegible], ayant sur la rue St-Pierre, [illegible] [illegible].
3o—Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Royale et St Philippe, ayant 30 pieds 6 pouces de face à la rue de Chartres, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses [illegible].
Les plans seront exposés à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets des acquéreurs, divisés en paiements égaux, portant huit pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et ensuite 8 pour cent jusqu'à complet paiement. Les édifices devront être assurés et les polices transférées aux vendeurs. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant. Les actes de vente pardevant Guma et Magner, notaires, aux frais des acquéreurs, compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis.

DIAMANTS, DIAMANTS, &c.
SUCCESSION DE SAMUEL N. HITE—No [illegible]
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42
SAMEDI, 31 mars 1866 à midi, au bureau de l'Encanteur, rue Royale 42, il sera vendu, à l'enchère, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District, [illegible] [illegible] les objets ci-après décrits et appartenant à la dite succession, savoir :
Une paire de boutons de manches de chemise en or, avec diamants, une petite croix en diamants, trois boutons de chemises, en diamant, une petite épingle, en diamant.
Aussi—Un lot de parures
Conditions—comptant, en billets du Trésor.

Bonne maison de résidence à l'angle des rues Prieur et Kerlerec, avec un îlet seulement de la rue de l'Esplanade.
Succession de Mme Veuve E. T. BOURQUIN—No 26,092—
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.
JEUDI, 5 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 1er mars 1866, la propriété décrite et appartenant à la dite succession, savoir :
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, le tout se trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Kerlerec et Columbus. Le dit terrain est désigné par le No 14 de l'îlet No 19, sur un plan dressé par A. Bourgerol, daté du 10 avril 1[illegible] et déposé en l'étude de L. Herman, [illegible] [illegible], et mesure 35 pieds [illegible] de face à la rue [illegible], 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Prieur, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et face à la rue Kerlerec dont une façade.
Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à savoir, comprennent une maison, [illegible], [illegible], [illegible] et arbres fruitiers et [illegible] de vignes de choix.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR C. E. GIRARDEY.
Dans l'affaire des propriétés de mineurs W. Fogo—No 25,726.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Terrains de prix dans le Premier District.
PAR C. E. GIRARDEY & CO
N. J. HOEY, Encanteur
Bureau, Exchange Place, No. 17.
SAMEDI, vingt-huit avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 mars 1866, il sera vendu dans la suite affaire libres vendu à l'enchère publique, les propriétés [illegible] décrites situées dans la ville de la Nouvelle Orléans, savoir :
1o UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Julia, Commune et Tchoupitoulas. Le dit terrain est désigné par le No [illegible] [illegible], et mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue St-Joseph sur 98 pieds de profondeur, [illegible].
[illegible]
2o UN CERTAIN TERRAIN situé dans le même District de cette ville dans le même îlet, [illegible] [illegible].
3o DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Marie, St André, [illegible] et [illegible].
4o DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Julie, Carondelet, St-Pierre et St-Jean [illegible].
5o UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Julie, Girod, St-Pierre et St-Jean. Ledit terrain est désigné par le No [illegible] [illegible].
Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, en billets portant hypothèque [illegible], avec privilège de vendeur [illegible].
Les actes de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Gurney [illegible], notaire public.

Succession de Stuart Wilkins Fisk—No 25,7[illegible].—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Terrains de prix, nus et améliorés, Actions du chemin de fer de Jackson, de la banque de l'Union et des Commercial Water Works.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place, No 17.
SAMEDI, vingt-huit avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 19 mars 1866, les biens suivants dans la succession :
100 actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
9 actions de la Compagnie des Commercial Water Works de la Nlle-Orléans.
6 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
1o—DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Joseph, Julie, St-Pierre et St-Jean. [illegible] [illegible], [illegible] [illegible].
[illegible]
3o—UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'îlet compris par les rues St-Joseph, Commune, Julie et Tchoupitoulas. Le dit terrain est désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par J. Pilié et déposé à l'étude de A. Mazureau [illegible].
4o—UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon et Royale, [illegible] [illegible].
Conditions—Pour les actions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste [illegible] [illegible].

Succession de John Tonson ou Thompson—No 29,180—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans — Actions de la Banque des Marchands — Terrains améliorés et nus, etc.
PAR C. E. GIRARDEY & Co
N. J. HOEY, encanteur.
SAMEDI 28 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 20 mars 1866, et vendu dans le [illegible] les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir :
1o Une montre et une chaîne en or.
2o Une [illegible] en argent.
3o [illegible] actions de la banque des Marchands de la Nlle-Orléans.
—Et les propriétés foncières suivantes—
1o—Un certain TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, du côté sud de la rue de l'Union, dans l'îlet compris entre les rues Baronne, Philippe, Union et Perdido. Ledit terrain a 31 pieds de face à la rue de l'Union, sur une profondeur de [illegible] pieds. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, sont principalement une MAISON en briques, double et à étage, ayant 6 chambres dans le corps de logis, hangard à lavage, [illegible], [illegible] hydrant. Le water-works pour l'année 1866 est payé. [illegible].
2o—UN TERRAIN avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé au faubourg Tremé, Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Villeré, Robertson et Jackson [illegible] [illegible] [illegible].
3o—TROIS CERTAINS TERRAINS situés à M[illegible], désignés par les Nos [illegible], [illegible], [illegible], compris entre les rues Madison, Decatur, [illegible] et Newton. Les dits terrains ont chacun [illegible] pieds de face et [illegible] pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.
CONDITIONS—Pour les actions et les meubles, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Pour les propriétés foncières—Un tiers comptant; le reste à 12 mois de crédit, à partir de la date, en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance devront être transférées aux vendeurs.
Les actes de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur.

H. VIGNIE,
Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.
Bureau—Passage de la Bourse, No 6, près de la rue de la Douane.

RESTAURANT St LOUIS,
Tenu par Henri Barthe,
Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y adjoignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra maintenant les loger convenablement [illegible].

RESTAURANT FRANÇAIS,
79......RUE DE CHARTRES......79
Tenu par Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET continue ses anciens prix.

AVIS.
MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 29. Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien lui donner leurs achats, à son intelligence, d'achat, à un prix très réduit. S'adresser ici pour prochainement, [illegible], rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril époque de son départ pour l'Europe.

Maizena de Duryea,
POUR les puddings, les gâteaux, les flancs, le blanc manger, &c.—sans œufs de poisson, avec peu d'œufs, sans amidon, à un prix très réduit. Elle est excellente pour épaissir les sauces, les soupes, les ragoûts, &c. On la vend en paquets d'une livre marquée "Maizena". La manière de s'en servir est indiquée. La Maizena est plus délicieuse que toutes les autres et plus nourrissante.
A vendre par tous les épiciers.
WM. DURYEA, Agent général,
[illegible], Fulton street, New-York.